

Pratiquer le ski de fond en ACM

- ▼ La pratique doit avoir lieu uniquement sur des pistes balisées quand elle n'est pas encadrée par des personnes titulaires d'un des diplômes professionnels requis pour enseigner le ski. Dans ce cas, l'encadrement peut être assuré par toute personne qui est déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique de l'accueil collectif de mineurs avec un effectif limité à 12 mineurs par encadrant.
- ▼ Lorsqu'il est fait appel à un intervenant (prestataire de service), celui-ci doit être titulaire d'un des diplômes professionnels requis pour enseigner le ski.

Rôle de l'animateur

Faciliter l'intégration de la pratique dans le projet du séjour...

En présence d'un professionnel du ski

- ▼ Je fais part des caractéristiques du public accueilli (âge, niveau de pratique...)
- ▼ J'interviens en amont sur des animations pour préparer l'activité, et renforcer l'intérêt de celle du moniteur (ex : connaissance et essai du matériel, repérage des lieux, animations nature...)

En l'absence d'un professionnel du ski

- ▼ Je fais de l'activité un support de découverte en appliquant des techniques d'animation et en développant la motricité au travers de jeux réalisés à ski
- ▼ Je n'oublie pas qu'une grande majorité des jeux peuvent se réaliser avec les skis aux pieds

Rôle du directeur

Proposer une adéquation entre le séjour, le lieu d'activité et éventuellement la prestation d'un professionnel

- ▼ Si l'animateur encadre l'activité, je le forme et l'informe (conditions d'organisation et de pratique, techniques d'animation, inscription dans le projet pédagogique...)
- ▼ Si je fais intervenir un prestataire, je choisis un professionnel et je définis avec lui et l'équipe d'animation les conditions de son intervention (projet pédagogique, contenu des séances, rôle des animateurs...)

Réglementation

La pratique du ski de fond en ACM est réglementée par les articles R227-10 et R227-13 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que par l'**annexe 11** de l'arrêté du 20 juin 2003 modifié.

Intégrer la pratique dans un projet pédagogique ?

Les animations de ski de fond proposées aux ACM sont trop souvent calquées sur les modes de pratique des adultes. Ces dernières ne sont pas uniques et souvent inadaptées. N'oubliez pas que le ski de fond, par sa maniabilité, peut être le support de nombreux jeux proposés habituellement en plein air.

La motricité

Le ski de fond demande des qualités d'**équilibre** et de **coordination**. Au sein d'un séjour, je peux préparer les séances de ski de fond en proposant des animations dirigées pour développer ces qualités et préparer les enfants accueillis à la pratique *in situ*.

Ex : jeux d'équilibre en salle, en raquettes ou à pied dans la neige ; jeux de glisse visant à maintenir un équilibre redressé, parcours ludiques à proximité du centre.

Le déplacement

Le ski de fond est avant tout un **moyen de déplacement**. A ce titre, je peux proposer de pratiquer l'**orientation** et la navigation.

Ex : grands jeux, chasse aux trésors, jeux d'orientation. En réalisant ces animations en équipe, je trouve un excellent moyen de développer la **coopération** entre les enfants dans un milieu naturel spécifique.

La découverte du milieu

En immersion dans le milieu naturel hivernal, je peux aisément trouver une application directe à la **découverte naturaliste et/ou socioculturelle**. Dans ce cas, je dois effectuer un travail préparatoire à cette immersion, par des jeux de sensibilisation aux espaces et espèces, des histoires ou contes... Je ne dois pas oublier de donner aux enfants un but précis à ma sortie (qu'il soit concret ou imaginaire).

L'aspect ludique

Je peux intégrer le ski nordique dans un programme d'activités ludiques en constituant des **pratiques hybrides** : ski et tir, ski et orientation, ski et énigmes, parcours ludiques avec tunnels, bosses etc.

Fiche mise à jour en **mai 2010**